

La vaine polémique des places du PSG

Dans son épais rapport, la Chambre pointe l'achat d'abonnements pour assister aux rencontres du PSG.

Une pratique selon elle qui ne serait justifiée par aucun intérêt communal. Des observations que le maire, Thierry Meignen, réfute en bloc. «*Les places sont données à 95 % à des agents communaux méritants. Ni moi ni les élus n'en avons profité. Le reste est offert à des gens qui ont œuvré pour la ville. Ce n'est pas à la CRC de dire ce qui est bon ou pas pour Le Blanc-Mesnil. Ses compétences se limitent au contrôle juridique et financier.*»

Une vaine polémique pourtant reprise bien vite par quelques médias en mal d'infos entre les fêtes de fin d'année. D'autant plus que le montant des dépenses de 140 000 €, au centre de la controverse, reste à relativiser. Il s'agit d'une évaluation sur plusieurs années. Dans les faits, ces abonnements ne coûtent que 30 000 € environ, chaque année, à la commune. Une somme modeste au regard du budget de la ville et entièrement conforme aux règles budgétaires. «*C'est surtout une action qui contribue à la politique sociale en faveur des quartiers populaires*» tient à souligner Thierry Meignen. Avec ces places, j'ai voulu casser la barrière du périphérique et permettre à des Blanc-Mesnilois de vivre leur passion du sport. A 16 minutes de Paris, certains n'ont jamais vu un match du PSG alors qu'ils en rêvent. Qui peut me le reprocher ?»



Que dit le rapport ?

OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES	ORDONNATEUR* CONCERNÉ	RÉPONSE(S) / ACTION(S) ENGAGÉ(ES)
« Au 31 décembre 2015, plus de 1,5 million d'euros restent à recouvrer concernant le paiement de prestations liées à l'enfance, à la jeunesse, à la restauration scolaire, les centres de loisirs ou les activités périscolaires ». Page 25	Didier Mignot	La précédente municipalité avait pris l'habitude de ne pas recouvrer ses créances auprès des usagers du service public, faisant ainsi porter les prestations sur l'ensemble des contribuables.
« Certains agents et élus municipaux utilisent les supports téléphoniques et électroniques de la commune dans le cadre d'une activité personnelle ». Page 41	Thierry Meignen	Il s'agit d'un adjoint au maire qui n'avait pas désactivé la fonctionnalité d'itinérance de sa tablette alors qu'il était à l'étranger. Cette erreur a coûté plusieurs milliers d'euros, entièrement réglés par l'élu négligent. Coût zéro pour la commune.
« Au cours des années 2011 et 2012, la ville a acquis auprès d'une entreprise près de 1300 bouteilles d'alcool, dont plus de 900 bouteilles de whisky. Elle a également acheté des bouteilles d'alcool auprès d'autres fournisseurs. Au cours du seul exercice 2012, la commune a procédé à l'achat de plusieurs milliers de bouteilles d'alcool pour une somme de plus de 25 000 € ». Page 42	Didier Mignot	La Ville a cessé ces dépenses dès l'élection de Thierry Meignen.
« Depuis 2014, la commune achète chaque année une trentaine d'abonnements pour assister aux matchs de football du Paris-Saint-Germain ». Page 42	Thierry Meignen	Ces places sont dédiées aux agents communaux, elles participent de la politique sociale de la commune (voir encadré).
« Les dépenses de charges de personnel ont progressé en moyenne de 2,7 % par an ». Page 44	Didier Mignot	Les dépenses de personnel ont baissé en 2017, pour la première fois depuis 10 ans.
« La commune a récemment engagé un processus de désendettement lui permettant de réduire de 15 % son encours de dette ». Page 50	Thierry Meignen	Alors que la dette était de 88 millions d'euros en 2014, elle est de 74 millions aujourd'hui. La dette a baissé alors que le service au public s'est amélioré et que les impôts locaux n'ont pas augmenté.
« La gestion des ressources humaines (près de 1300 agents) représente une fragilité majeure de la commune ». Page 54	Didier Mignot / Thierry Meignen	La direction des ressources humaines s'est progressivement structurée. Elle est aujourd'hui en voie de stabilisation.
« En matière de temps de travail, les dispositions législatives et réglementaires ne sont pas respectées par la collectivité ». Page 56	Didier Mignot	Alors que la loi prévoit que le temps annuel de travail est de 1607 heures, les agents du Blanc-Mesnil en effectuent 1512.
« La rémunération d'un collaborateur de cabinet du Maire est supérieure au maximum autorisé par la réglementation ». Page 65	Thierry Meignen	La rémunération des collaborateurs de Cabinet est strictement encadrée par le Code général des collectivités territoriales, l'erreur commise par la DRH au moment du calcul de la rémunération du collaborateur a été corrigée et rattrapée.
« Un prix de l'eau longtemps supérieur au service rendu aux usagers, un renouvellement difficile de la délégation de service public ». Page 70	Didier Mignot	La tarification pratiquée par le précédent prestataire était nettement supérieure au service rendu. Cela a été corrigé avec l'attribution d'un nouveau marché par Thierry Meignen. Depuis, le prix de l'eau a nettement baissé.
« Une absence de politique culturelle qui nuit à l'attractivité des équipements gérés par la ville ». Page 89	Thierry Meignen	Une direction des affaires culturelles existait au Blanc-Mesnil jusqu'en 2016. La Ville recherche aujourd'hui un nouveau Directeur des Affaires Culturelles. Pour autant, l'offre culturelle au Blanc-Mesnil est foisonnante et diversifiée.

*Décideur financier - Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport sur le site de la ville.